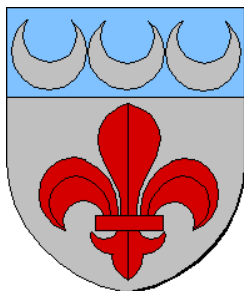


TERRITOIRE DE BELFORT



Conseil Municipal du
09 JUILLET 2020
COMPTE-RENDU

MAIRIE DE PETIT-CROIX

Sous la présidence du Maire M. Alain FIORI, les membres du conseil municipal cités ci-dessous ont été installés dans leurs fonctions.

Présents : MM. FIORI Alain, CHENUT Roger, COHET Jérémy, FERREIRA SEBBANE Bruno et ROUKAVITZINE Yannick, Mmes SEGURA Isabelle, ALZIEU Anne-Cécile, GERARD Peggy, MASSIAS Christelle et RAMSEYER Martine

Absente excusée : Mme EINHORN Nadine ayant donné procuration à M. FIORI Alain

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Isabelle

Ordre du jour :

- **Approbation du budget primitif 2020**

Les prévisions budgétaires pour 2020 ont été adoptées à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	Les postes les plus importants
Charges à caractère général	83 471.00 €	Les écoles, l'entretien patrimoine cnal, transport scolaire Secrétaire, employé cnal, personnel entretien
Charges de personnel	81 757.00 €	
Atténuations de produits	9 638.00 €	Indemnités élus, cotisations divers syndicats intercommunaux Remboursement intérêts des emprunts Solde soultes à reverser suite aménagement foncier
Vir. à la section d'investissement	13 202.00 €	
Opérations d'ordre entre sections	5 112.00 €	
Autres charges de gestion courante	35 642.00 €	
Charges financières	1 259.00 €	
Charges exceptionnelles	2 498.00 €	
TOTAL DEPENSES	232 579.00 €	
Recettes de fonctionnement		
Excédent antérieur reporté	132 915.09 €	Affectation du résultat 2019
Produits des services	43 168.00 €	Bois, chasse, remboursements divers
Impôts et taxes	121 792.00 €	Dotations de l'Etat Loyers logements, garages et terrains communaux
Dotations et participations	24 729.00 €	
Autres produits de gestion courante	11 775.00 €	
TOTAL RECETTES	334 379.09 €	

Dépenses d'investissement	Budget 2020	Les postes les plus importants
Déficit d'investissement reporté	17 999.42 €	Résultat 2019
Remboursement d'emprunts	3 281.00 €	Remboursement de la part "Capital" des emprunts et cautions
Immobilisations corporelles	51 434.00 €	Travaux en forêt, achat parcelles forestières, construction local technique, cheneaux église, achat et installation abri bus, achat matériels divers
TOTAL DEPENSES	72 714.42 €	
Recettes d'investissement		
Vir. de section de fonctionnement	13 202.00 €	Récupération TVA sur travaux 2019, couverture déficit 2019, taxe d'aménagement Grand Belfort, Département
Produits des cessions	2 398.00 €	
Opérations d'ordre entre sections	5 112.00 €	
Dotations et fonds divers	25 899.42 €	
Subventions d'investissement	26 103.00 €	
TOTAL RECETTES	72 714.42 €	

- **Vote des taux d'imposition pour 2020**

Le Maire informe l'assemblée que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit pour Petit-Croix 9.55 %.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes communales. Pour 2020 ceux-ci restent donc fixés à :

Taxes	T.F.B	T.F.N.B
Taux votés	18.03	51.02

Le produit qui sera perçu par la commune au titre des impôts locaux 2020 est estimé à 43 323 € auquel devra s'ajouter la compensation intégrale du produit de la TH estimé à 35 469 €.

- **Achat de parcelles de forêt**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au projet de construction de la LGV Rhin-Rhône, la commune a "perdu" 93 000 m² de forêt.

Aussi en vue de reconstituer son patrimoine forestier, la commune a la possibilité d'acquérir deux parcelles de forêt, cadastrées A4 (propriété de M. JACQUES Daniel) et A5 (propriété de M. BOSCO Giancarlo) au lieu dit Champs Rondat pour une superficie totale d'environ 7 210 m².

Sur la base d'une estimation de l'ONF, une proposition d'achat a été faite et acceptée par les propriétaires précités.

Aussi, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet d'acquisition de parcelles forestières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'acquisition des parcelles suivantes sises sur la commune de Petit-Croix

- parcelle A4, appartenant à M. JACQUES Daniel demeurant à PETIT-CROIX, d'une superficie de 4950 m², pour la somme de 3 490 €
- parcelle A5, appartenant à M. BOSCO Giancarlo demeurant à PETIT-CROIX, d'une superficie de 2260 m², pour la somme de 1 593 €

- **Convention financière avec l'école la Providence à Chèvremont**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention établie en 2016 avec l'école La Providence à Chèvremont relative à la participation financière de la commune au fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association avec l'Etat doit être réactualisée. Le critère d'évaluation de la contribution municipale est le montant du forfait communal versé par la commune d'implantation de l'école privée à savoir Chèvremont.

Par ailleurs, suite à l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans, la nouvelle convention détermine également un forfait communal pour les élèves de maternelle.

Le montant de la contribution financière mensuelle de la commune de Petit-Croix est évalué à 31.22 € par élève des classes élémentaires et à 106.58 € pour les élèves des classes maternelles pour l'année 2019. Ces montants seront réactualisés chaque année conformément aux termes de la convention.

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de la convention financière avec l'école La Providence à Chèvremont. La participation communale sera versée trimestriellement au vu d'un état nominatif des élèves inscrits dans l'école au jour de la rentrée,

- **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

A la demande des services fiscaux, le Conseil Municipal dresse la liste de 24 noms de contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

SEGURA Isabelle	CHENUT Roger
CHRIST Claude	KUENY Tina
ALZIEU Anne-Cécile	COHET Jérémy
JACQUES Daniel	FRANCOIS Arlette
EINHORN Nadine	FERREIRA SEBBANE Bruno
HUGUENOT Jean-Paul	RICH Brigitte
RAMSEYER Martine	ROUKAVITZINE Yannick
FREUND Sébastien	BITARD Françoise
GERARD Peggy	MASSIAS Christelle
MOUGIN Michel	MOUILLET Dominique
MANUELLE Alain	MARTIN Dominique
LAMBOLEY Stéphane	MOREL David

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services fiscaux retiendront parmi ces contribuables 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Bruits de voisinage : rappel

* Extrait de *l'arrêté préfectoral du 15 avril 2015* relatif aux bruits de voisinage :

"Art.10 : ...les travaux de bricolage et de jardinage (réalisés par des particuliers) utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

En fonction du contexte local, des arrêtés municipaux peuvent encadrer de façon plus restrictive les plages horaires considérées...."

Un arrêté municipal du 23 avril 2015 interdit l'usage de ces appareils les dimanches et jours fériés toute la journée.

Ces arrêtés sont affichés dans leur intégralité sur le panneau de la mairie situé côté garage.

2°) Fermeture estivale de la mairie

Le secrétariat de mairie **sera fermé du 27 Juillet au 14 Août 2020 inclus.**

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Alain FIORI, Maire, au 06.14.01.71.55 ou l'un de ses adjoints : Mme Isabelle SEGURA (06.83.48.01.29) ou M. Roger CHENUT (06.21.96.20.03)